

L'enseignement en classe de Français Langue Etrangère:
faut-il y intégrer les langues régionales?

MÉLÉSAN Cyril

Journal of International Relations and Comparative Culture
Vol. 21, No. 1 (September 2022)

【論 文】

L'enseignement en classe de Français Langue Etrangère : faut-il y intégrer les langues régionales ?

MÉLÉSAN Cyril – Juin 2022

Table des matières

Introduction	3
I/ Une langue française « unique » dans un contexte de plurilinguisme.....	6
1- De nombreuses langues sur un seul territoire.....	6
2- Le français, langue unique de la nation	7
II/ Le regain grandissant des langues régionales françaises	8
1- La reconnaissance des langues régionales.....	8
2- Les langues régionales de France métropolitaine.....	9
3- Un nombre grandissant de locuteurs.....	10
4- Des politiques françaises et européennes de préservation des langues régionales ..	10
III/ La langue française, élément à part entière de la culture française et francophone.	12
1- Le français en France et dans la francophonie.....	12
2- Le cas du français du Québec.....	12
3- La diversité linguistique, signe de la richesse culturelle française.....	13
IV/ La géographie linguistique du français dans la pratique.....	14
1- Parle-moi, je te dirai d'où tu viens	14
2- Le cas des voyelles nasales.....	15
3- Le vocabulaire régional	16
Conclusion.....	17
Bibliographie	19

Introduction

Le français, langue indo-européenne de la famille des langues romanes, est utilisé en tant que langue officielle ou co-officielle dans 29 pays. Comme toutes les langues vivantes, elle est en constante évolution. Bien que seule langue officielle de la France, elle côtoie au sein de la République française de nombreuses langues régionales.

Comme les autres langues vivantes, le français qui est enseigné à l'école de la République et aux apprenants étrangers diffère de celui utilisé au quotidien en France et dans la francophonie.

Il m'est mainte fois arrivé durant les cours, de devoir enseigner un mot avec une prononciation, une utilisation ou un sens propre au français scolaire, tout en étant conscient que dans les régions où j'ai vécu, ce même mot avait une prononciation, une utilisation ou un sens différent.

Je suis né en région parisienne, j'ai grandi dans l'outre-mer français (Guadeloupe et Martinique) et ai vécu longtemps dans le nord de la France (Métropole Lilloise).

J'ai donc été confronté à différentes langues régionales, différentes prononciations du français mais aussi des différences dans l'utilisation de certains mots.

J'accorde une grande importance à partager cette diversité linguistique et quand l'occasion s'en présente, je le fais avec mes élèves si je trouve cela pertinent.

Dans cet article, avec l'aide de travaux tels que ceux de la linguiste française WALTER Henriette, je passerai brièvement en revue le cheminement qui a conduit à une unité linguistique sur le territoire.

Ensuite, je ferai un bref état des lieux des langues régionales en France et des politiques mises en place afin qu'elles puissent continuer à se transmettre.

Je tenterai aussi de montrer en quoi la diversité de la langue française est importante du point de vue culturel en France et dans la francophonie.

Enfin, je présenterai quelques particularités du français grâce à la géographie linguistique.

Ceci me permettra de répondre à ces questions que je me pose :

-Est-il pertinent de faire découvrir les langues régionales et les spécificités de notre langue aux apprenants du français ?

-Dans quelle mesure peut-on les intégrer en cours de FLE ?

Introduction (English)

French language, Romance language from the Indo-European language family, is used as official language of 29 countries in the world. As a modern language, it is constantly evolving. Even if it is the only official language of France, we can find several regional languages in the territory.

As for the other modern languages, the French learned at school is not totally the same than the French that is used for daily conversations in France and in the Francophonie.

It happened to me several times during lessons, to have to teach a word with a pronunciation, a use or a meaning specific to school French, while being aware that in the regions where I lived, this same word had a different pronunciation, a different use or a different meaning.

I was born in the neighborhood of Paris, grew up in the French overseas Department (Guadeloupe and Martinique) and lived for a long time in the north of France (European Metropolis of Lille).

I was therefore confronted with different regional languages, different pronunciations and also with some differences in the use of some words.

I attach a great importance to sharing this linguistic diversity and when the opportunity arises, if I find that it is relevant, I do so with my students.

In this essay, by using works such as those of the French linguist WALTER Henriette, I will briefly review the process that led to linguistic unity in the territory.

Then, I will make a short inventory of regional languages in France and present some of the policies settled to keep the transmission of these languages.

I will also try to show how the diversity of the French language is important, from a cultural point of view, in France and in the Francophonie.

Finally, I will present some particularities of French by using the language geography.

This will allow me to answer these questions that I ask myself:

-Is it relevant to introduce to French language learners the regional languages and their specificities?

-To what extent can they be integrated into "French as a foreign language" course?

Convention graphique

- Les formes citées en italique renvoient aux mots sous leur forme orthographique (Ex. : *dîner*).
- Celles entre crochets correspondent à la notation phonétique (Ex. : [dine])
- Pour certains mots, le sens est précisé entre guillemets (Ex. : *dîner* « repas du soir »).

I/ Une langue française « unique » dans un contexte de plurilinguisme.

Il est nécessaire de préciser les termes « langue », « patois » et « dialecte ». On parle souvent de patois et dialectes suite à la division d'une langue en différentes variétés. On peut y noter une dépréciation populaire de ces variétés d'une même langue. Cependant, voici une définition que je trouve très pertinente, du linguiste André Martinet : « Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, et dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à l'autre. » La notion de jugement de valeur n'est donc pas prise en compte ici. Lorsque nous parlerons de « langue », « langue régionale », « dialecte » et « patois », il s'agira donc, du point de vue linguistique, du même concept.

1- De nombreuses langues sur un seul territoire

Nous n'allons pas nous attarder ici sur les origines de la langue française, mais il est intéressant de noter que le français enseigné aujourd'hui en France et dans le monde résulte d'une volonté politique progressive au fil des siècles, visant à passer d'une diversité linguistique sur le territoire, à une unité linguistique.

Même si l'on peut retrouver des tentatives, dès le 9^{ème} siècle, de mettre en valeur le français ancien¹, c'est surtout à partir du 15^{ème} siècle que le processus d'unification linguistique du territoire s'est mis en place. Ceci s'est renforcé durant le 16^{ème} siècle, puis intensifié à la suite de la Révolution française.

En effet, dès 1539 l'ordonnance Villers-Cotterêts commence par la volonté de bannissement des dialectes et du latin dans le langage juridique afin que par effet de ruissèlement, cela impacte aussi le langage quotidien² :

*art. 111. « De prononcer et expedier tous actes en langaige françoys
Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences testaments, et autres quelconques, actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.³ »*

¹ Les Serments de Strasbourg, entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, petits-fils de Charlemagne, sont considérés comme le premier témoignage écrit en langue française.

² L'ordonnance Villers-Cotterêts n'influencera pas de manière significative le langage quotidien.

³ Traduction de l'ancien français par France Info :

« De prononcer et rédiger tous les actes en langue française

Et parce que de telles choses sont arrivées très souvent, à propos de la [mauvaise] compréhension des mots latins utilisés dans lesdits arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts ainsi que toutes autres procédures, que ce soit de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, ou que ce soit sur les registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et tous les autres actes et exploits de justice qui en dépendent, soient prononcés, publiés et notifiés aux parties en langue maternelle française, et pas autrement. »

Pour rappel, au sein du territoire français, de nombreuses langues et dialectes sont utilisés. On peut y retrouver celles ayant des origines romanes telles que les langues d'Oïl dans la moitié nord de la France, celles d'origine germanique telles que l'Alsacien, et le breton aux origines celtes. Il coexiste donc différentes langues, aux influences diverses.

Pour illustrer cette diversité linguistique, nous pouvons citer Racine lors de ses correspondances avec La Fontaine, dans une lettre de 1661 : « *J'avais commencé dès Lyon à ne plus guère entendre la langue du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit. Vous pouvez imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit⁴* ».

2- Le français, langue unique de la nation

La création en 1634 de l'Académie française par le Cardinal de Richelieu avec pour but « *l'unification dans un langage « moyen », qui soit compréhensible par tous les Français et par tous les Européens qui adoptent de plus en plus souvent le français comme langue commune.* »⁵ était dans la continuité de cette démarche. Cela n'empêche cependant pas l'utilisation des différentes langues régionales dans le pays.

Après la révolution française, le 16 juin 1794, le Comité de salut public⁶ affirmait : « Dans une République une et indivisible, la langue doit être une. C'est un fédéralisme que la variété des dialectes, il faut le briser entièrement. »

Comme le relève Marie-Clémence Perrot, dans La politique linguistique pendant la Révolution française, « *la Révolution qui proclame une société et une politique nouvelles a besoin d'une adhésion de masse pour être reconnue. Il est alors indispensable que l'ensemble des habitants du territoire puisse prendre connaissance des nouvelles lois. Il ne s'agit donc plus d'annexer par la force et d'imposer le français comme une marque d'appartenance au royaume mais de propager les idées révolutionnaires d'un nouveau régime politique et de susciter l'adhésion à celui-ci⁷.* »

C'est ce français unifié et normalisé qui s'est répandu sur le territoire, mais aussi dans les anciennes colonies françaises. C'est donc ce qui a permis d'obtenir le français enseigné aujourd'hui dans les écoles françaises, de la francophonie et dans les cours de français à travers le monde. Ce fait est clarifié par l'article 2 de la Constitution de 1958 : "La langue de la République est le français".

Comme le résume WALTER Henriette dans Les langues régionales face au français, les différentes langues régionales n'ont commencé à voir leur utilisation diminuer que face au

⁴ WALTER Henriette, *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, 1988, p. 101

⁵ <https://www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions>

⁶ Organisme créé par la Convention nationale le 6 avril 1793 pour contrôler les ministres et restaurer l'autorité du gouvernement. Succédant au Comité de défense générale créé en janvier 1793 et qui s'était montré inefficace, il devait « prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale extérieure et intérieure ». Doté peu à peu de pouvoirs de plus en plus étendus, il finit par devenir un véritable gouvernement dictatorial, agissant au nom de l'Assemblée. Encyclopédie Larousse

⁷ Abbé Grégoire, Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française, 1794

L'enseignement en classe de Français Langue Etrangère : faut-il y intégrer les langues

français appris dans les écoles de la République. République qu'elle qualifie de « *une et indivisible, et soucieuse de promouvoir une langue unique, uniformisée et normalisée* ». La langue française a donc pu se répandre jusque dans les villages au fil du temps et par coexistence avec les langues régionales, elle a cependant été enseignée et mise en pratique de façon non uniforme. Elle ajoute « *elle⁸ a été apprise et assimilée sans uniformité, aussi bien dans la façon de prononcer que de construire une phrase, et encore plus facilement dans le choix des formes lexicales, en donnant ainsi naissance dans chaque région à ce l'on a pu nommer un français régional.* »

II/ Le regain grandissant des langues régionales françaises

1- La reconnaissance des langues régionales

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, une remise à l'honneur des langues régionales s'est opérée dans une démarche de conservation du patrimoine linguistique français. Sous le mandat de la Ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, la réforme de la Constitution de 2008 a introduit l'article 75-1 qui précise que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France »⁹.

L'importance de l'apprentissage des langues régionales est encore appuyée par le gouvernement d'Emmanuel Macron, comme nous le montre ce passage de l'introduction du Rapport au Premier ministre co-écrit par les députés Christophe Euzet et Yannick Kerlogot : « *À la différence des débuts de la République, la conscience nationale est aujourd'hui bien affirmée, tout comme l'intégrité du territoire et la stabilité des frontières. Dans un pays apaisé, entouré par des voisins pacifiques, ces langues régionales autochtones ne sauraient être regardées comme une menace, mais bien plutôt comme un trésor, un patrimoine que la République doit se donner pour mission de faire fructifier, à l'image de Maurice Faure qui prônait l'apprentissage de l'histoire et de la géographie locales pour faire vivre toutes les petites patries qui font la grande* »¹⁰.

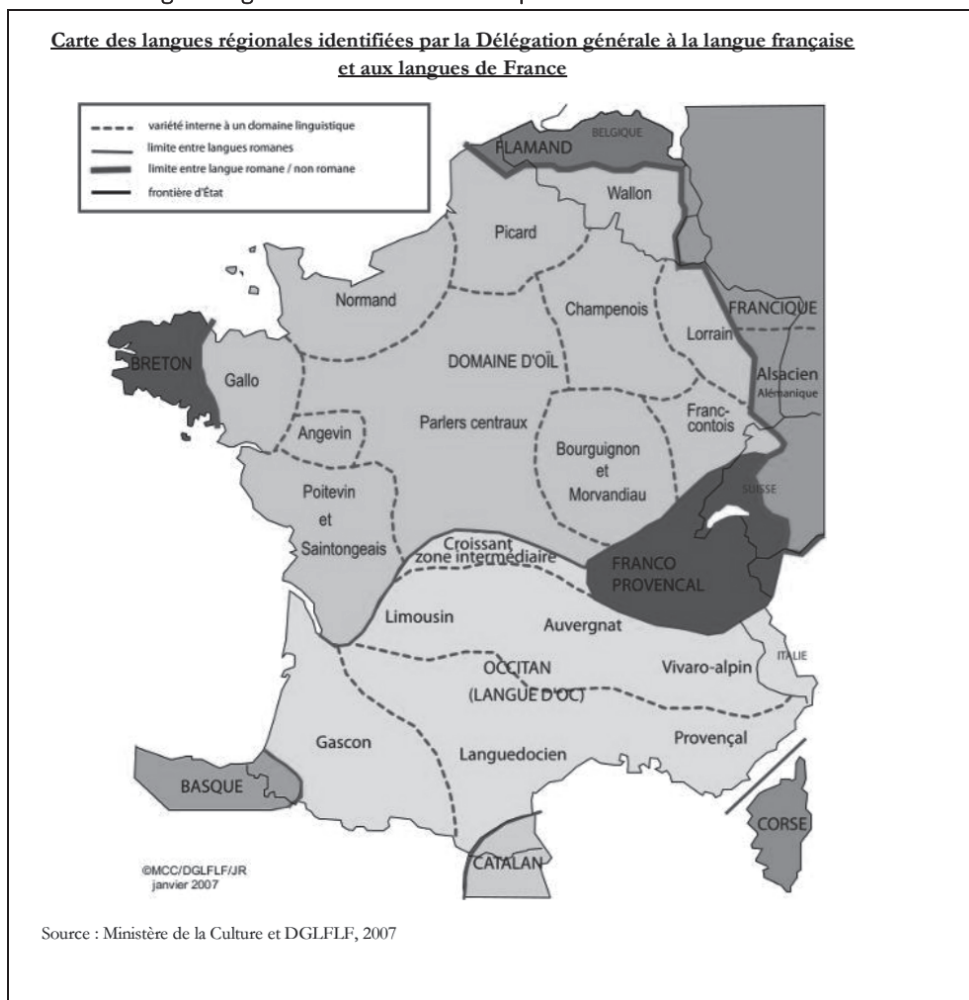
Aujourd'hui, il est donc clair que les langues régionales en France sont toujours relativement présentes sur le territoire.

⁸ La langue française

⁹ COURTEAU Roland, *Question écrite n° 19227*, Journal Officiel du Sénat, 30 juin 2011, p. 1687

¹⁰ EUZET Christophe, KERLOGOT Yannick, *L'enseignement des langues régionales – Etat des lieux et perspectives après la décision du conseil constitutionnel du 21 mai 2021*, 2021, p4

2- Les langues régionales de France métropolitaine



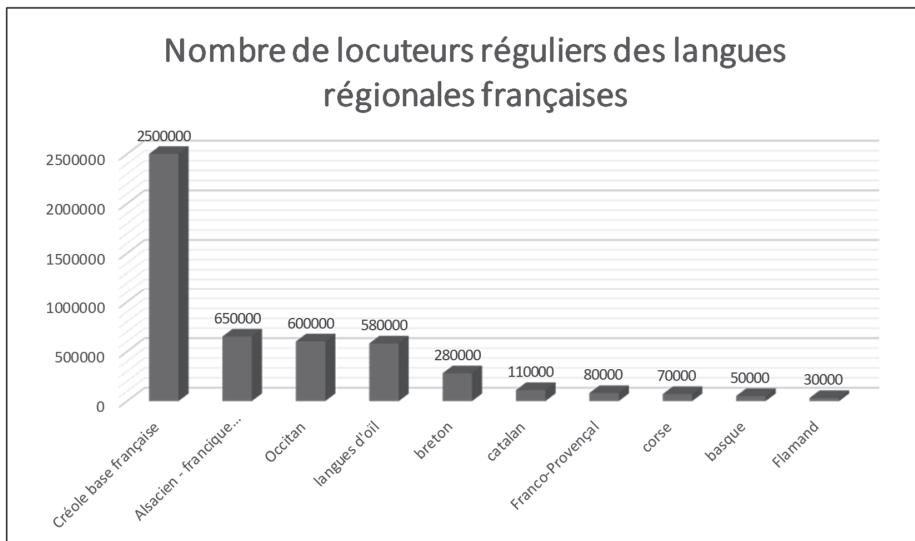
Sur cette carte nous pouvons nous rendre compte de la diversité linguistique en France métropolitaine. Les principales langues régionales y sont donc :

- les langues d'Oïl, langues romanes de la moitié nord de la France, proches de l'ancien français et ayant été influencées par les langues germaniques et celtes.
- Les langues d'Oc, dans la moitié sud, qui ont préservé davantage la racine romane.
- Le franco-provençal, dans les alpes, imprégné des familles linguistiques qui l'entourent.
- Le flamand, langue germanique, variété du néerlandais.
- L'alsacien et le Francique mosellan, langues germaniques marquées par l'histoire particulièrement mouvementé de la région historique d'Alsace-Lorraine.
- Le breton, langue celte de la Bretagne.
- Le catalan, langue romane propre à la région Catalane, aussi présent en Espagne.
- Le corse, langue romane, proche des dialectes d'Italie centrale
- Le basque, langue pré-indo-européenne.

L'enseignement en classe de Français Langue Etrangère : faut-il y intégrer les langues

3- Un nombre grandissant de locuteurs

Ci-dessous le nombre de locuteurs des principales langues régionales en France métropolitaine et outre-mer (hors Mayotte), grâce aux données de l'enquête Famille associée au recensement de 1999, réalisée par l'INSEE et conçue avec le concours de l'INED.



Source: Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne

Il apparaît que près de 7,4%¹¹ de la population française utilise encore régulièrement les langues régionales. Bien que le nombre de locuteur soit en baisse à chaque génération comme le confirme le rapport de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) de 2002¹², de nombreux efforts sont mis en place pour leur conservation.

4- Des politiques françaises et européennes de préservation des langues régionales

Le 25 juin 1992 a été adoptée la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1998.

Les objectifs¹³ de cette charte sont par exemple de :

- contribuer à « *maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe* »
- d'assurer que « *le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique constitue un droit imprescriptible* »
- de veiller au fait que « *la protection et l'encouragement des langues régionales ou minoritaires ne devraient pas se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre* »

¹¹ En tenant compte de la population de la France métropolitaine + outre-mer (hors Mayotte 270 372 en 2019 d'après l'INSEE) qui est de 66 732 538, et la somme des locuteurs réguliers des principales langues régionales du graphique ci-dessus qui est de 4 950 000. Cela représente 7,45% de la population.

¹² HERAN François, FILHON Alexandra, DEPREZ Christine, *La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle*, Population et sociétés, bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques numéro 376, 2002

¹³Préambule de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires - Strasbourg, 5.X.I.1992

Cette charte a été signée par la France, mais non ratifiée car Le Conseil constitutionnel a jugé que le préambule de la Charte dans son premier alinéa avaient pour objet de reconnaître des « *droits spécifiques à des «groupes» de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de «territoires» dans lesquels ces langues sont pratiquées* », et que ces dispositions « *portent atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français* »¹⁴.

L'application de cette charte se fait à plusieurs degrés selon les langues régionales. L'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan sont quasi totalement concernés par les mesures. Les créoles de base française et le tahitien le sont par la plupart des mesures. Enfin, pour toutes les autres langues, telles que le flamand et les langues d'oïl, l'application est partielle et dépend de la situation de ces dites langues¹⁵.

De manière générale, de nombreuses mesures ont été mises en place. La France s'est donc engagée à prévoir des enseignements dans les langues régionales ou minoritaires de la maternelle à l'enseignement supérieur, tant que « *les élèves (ou leurs familles) le souhaitent et que leur nombre est jugé suffisant* »¹⁶.

Au total, en France métropolitaine ainsi que dans les Collectivités d'Outre-mer, selon le Rapport politique publique en faveur des langues régionales, 17 des 30 académies proposent l'enseignement de langues régionales. Ce rapport indique que sur l'année 2011-2012, 272 000 élèves de cycles différents ont pu bénéficier de cette mesure. Ce chiffre étant en hausse de 24% par rapport à l'année scolaire 2009-2010. Sur ces 272 000 élèves, 146 190 avaient pu directement bénéficier de cet enseignement mis en place directement par l'Education nationale, ce qui indique l'effort consenti sur la qualité de l'enseignement des langues régionales et minoritaires. Il est à noter que sur les dernières années ces chiffres sont en légère baisse, et la crise sanitaire du COVID-19 n'a pas aidé à faire repartir ces chiffres à la hausse.

Au niveau des média publics, nous pouvons aussi en observer le résultat. Le groupe France Télévision, conformément à l'article 39 de son cahier des charges, doit veiller à l'usage de la langue française dans ses programmes, mais aussi, selon l'article 40 de ce même cahier des charges, proposer des programmes dans les langues régionales¹⁷.

¹⁴ CARON Rémi « *Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne* », 2013, p 22

¹⁵ « *L'application de la Charte ne pouvait être uniforme pour toutes les langues appartenant à la liste des langues de France [...] Même si la mise en œuvre de certaines dispositions de la Charte peut être sujette à interprétations, telles que celles qui conditionnent la mise en œuvre de mesures au critère d'un « nombre suffisant » de locuteurs, la Charte a constitué un cadre incitatif, qui a contribué à une meilleure reconnaissance des langues régionales en France, et a inspiré une action Publique soutenue* » - Rapport politique publique en faveur des langues régionales, p24

¹⁶ Article 8 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

¹⁷ Décret n° 2009-796 du 23 juin 2009 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions

L'enseignement en classe de Français Langue Etrangère : faut-il y intégrer les langues

Malgré la baisse au fil des générations du nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaire sur le territoire, de nombreux efforts et investissements au niveau local, national mais aussi européen sont mis en place pour la préservation de ces langues.

III/ La langue française, élément à part entière de la culture française et francophone.

1- Le français en France et dans la francophonie

Il est important de rappeler que le français est la langue maternelle, officielle, co-officielle ou d'usage de nombreux locuteurs à travers le monde. Selon les chiffres de l'Organisation internationale de la Francophonie, il y a 321 millions¹⁸ de francophones à travers le monde. Il est donc logique qu'en plus de la diversité linguistique présente en France, une diversité existe aussi au sein des nombreux pays appartenant à la francophonie.

Bien que très proche du français parlé dans l'Hexagone, celui utilisé en Suisse et en Belgique diffère sur certains points. Parmi les exemples de vocabulaire, on peut évidemment citer les nombres *septante* « soixante-dix », *octante* « quatre-vingts » (voire *huitante*) et *nonante* « quatre-vingt-dix ».

Ces particularismes, viennent du système décimal latin, et étaient autrefois présent dans de nombreux patois des régions frontalières à la Belgique et à la Suisse¹⁹.

L'imposition du système vigésimal (par 20), de base celte, en France s'est fait après la Révolution française.

Cependant on retrouve encore l'influence du système latin dans de nombreux mots tels que les mois de l'année qui ont perdu leur ancien sens : *septembre* « anciennement : le septième mois », *octobre* « anciennement : le huitième mois » et *novembre* « anciennement : le neuvième mois ».

Apprendre ce genre de spécificités propres à un pays, lors de l'apprentissage du français, peut être un plus pour l'apprenant lors d'échanges linguistiques avec des francophones. C'est aussi une opportunité de s'intéresser à la racine de certains mots de la langue française.

2- Le cas du français du Québec

En ce qui concerne le français du Québec, la différence avec le français d'usage en France nous vient plutôt de l'histoire de la région et de son évolution à travers le temps.

Ne souhaitant ici qu'effleurer la surface du sujet, je vais donc résumer en disant que l'ancienne région autrefois appelée « Nouvelle-France », regroupait les territoires français d'Amérique du Nord de 1534 à 1763. Elle est passée sous domination anglaise et a connu une évolution linguistique unique.

Elle n'a donc pas été directement influencée par l'unicité linguistique souhaitée lors de la Révolution française de 1789. De plus, l'Acte de Québec de 1774²⁰ a permis à ce territoire d'obtenir une autonomie linguistique malgré tous les territoires anglophones à ses frontières.

¹⁸ GIRARD Véronique, GROSU Aurélie, La langue française dans le monde, Organisation internationale de la Francophonie, Synthèse 2022, Gallimard

¹⁹ AVANZI Mathieu, 70 & 90, 2016, francaisdenosregions.com

²⁰ Acte de Québec (1774). Il a révoqué la Proclamation royale de 1763, qui visait à assimiler la population canadienne-française sous la domination anglaise. L'Acte de Québec est entré en vigueur le 1er mai

Ainsi, les langues régionales utilisées par les colons venus en majorité des zones côtières du nord-ouest de la France²¹, mais aussi de Bordeaux, La Rochelle et Poitiers côtoient le parler des « Filles du roi²² » - environ 800 femmes envoyées par le gouvernement français sous Louis XIV entre 1663 et 1673 afin de tenter de « corriger la disproportion entre les sexes dans les colonies²³ » - venant essentiellement de Paris et de sa région.

Ces dialectes ont donc évolué tout en subissant par la suite l'influence, bien que temporaire, de l'anglais.

Il est donc commun aujourd'hui de trouver des mots en français québécois qui ne sont plus guère utilisés que dans certains patois d'Oïl de la France tel que *soulier* « chaussure », ou encore *char* « voiture ».

3- La diversité linguistique, signe de la richesse culturelle française

Avec des locuteurs francophones présents sur tous les continents, il est naturel de trouver une certaine diversité au sein de la langue française. Ceci s'explique par l'histoire et la riche culture des populations de la francophonie qui ont utilisé le français à des époques différentes (la Nouvelle-France est créée en 1534, or le Sénégal devient colonie française au 19^{ème} siècle !), et tout en étant plus ou moins éloignées de la France métropolitaine (la Belgique partage plus de 620km de frontière avec la France métropolitaine, or Papeete à Tahiti est presque à 16 000km de Paris !).

A la question « Est-il pertinent de faire découvrir les langues régionales et les spécificités de notre langue aux apprenants du français ? », je répondrais avec beaucoup d'enthousiasme que c'est d'une grande importance lors des cours portant sur la culture française ou sur la francophonie.

Nous avons vu qu'en France, l'intérêt pour les langues régionales sur les dernières années est grandissant et que les politiques éducatives visent à une plus grande reconnaissance du patrimoine linguistique français.

Ces langues régionales font partie intégrante de la culture de la France. En montrer les spécificités, les variétés mais surtout leur existence aux apprenants étrangers est très utile pour une meilleure compréhension culturelle de la société et de la langue française.

Je pense qu'il est important, même à une très petite échelle, d'être acteur de la reconnaissance et de la préservation de ces langues régionales.

Il va sans dire que l'on ne peut non plus ignorer les différentes langues présentes dans l'outre-mer français, tel que les créoles, les langues polynésiennes, le mahorais et les langues Kanak, lorsque l'on parle de la culture française. On dénombre aujourd'hui 75²⁴ langues régionales ! Je n'ai abordé ici que quelques cas de langues régionales, mais il serait très facile de s'étendre davantage vu la grande richesse linguistique et culturelle de la France.

1775. Il a été adopté afin d'acquiescer la loyauté de la majorité francophone de la province de Québec. Basé sur les recommandations des gouverneurs James Murray et Guy Carleton, l'Acte garantissait la liberté de croyance et la restauration des droits des biens français. (L'Encyclopédie Canadienne)

²¹ VENIERE Samuel, *Peuplement de la Nouvelle-France*, 2020, L'Encyclopédie Canadienne

²² WIEN Tom, GOUSSE Suzanne, *Filles du roi*, 2011, L'Encyclopédie Canadienne

²³ WIEN Tom, GOUSSE Suzanne, *Filles du roi*, 2011, L'Encyclopédie Canadienne

²⁴ CERQUIGLINI Bernard, *Rapport de 1999 sur les langues de France*, 1999, [En ligne]

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000719.pdf>

IV/ La géographie linguistique du français dans la pratique.

« La géographie linguistique est cette branche de la dialectologie qui s'occupe de localiser les unes par rapport aux autres les variations linguistiques, au sein d'une aire linguistique déterminée et de les cartographier²⁵ » CHAKER S., *Géographie linguistique*.
Je m'attarderai ici sur ce qui caractérise la géographie linguistique sur le territoire français.

1- Parle-moi, je te dirai d'où tu viens

Malgré l'apprentissage de la langue française au sein de l'école de la République, les langues régionales ont plus ou moins influencé la façon de parler des francophones. Je vais désormais me pencher sur l'intérêt, existant ou pas, d'aborder les spécificités dues aux langues régionales françaises en classe de FLE.

Pour cet exercice, je voudrais me focaliser sur deux points essentiels : la phonétique et le vocabulaire. Afin de mieux l'appréhender, il faut déjà avoir conscience de la géographie linguistique en France.

Comme le précise WALTER Henriette²⁶, « *aux premiers mots qu'il prononce, on reconnaît un habitant de Toulouse ou de Strasbourg par rapport à un habitant de Paris, sans pouvoir toujours identifier le milieu social auquel il appartient. Un grand banquier parisien parle et surtout prononce différemment de son confrère toulousain ou alsacien, alors que la prononciation de chacun d'entre eux ressemble beaucoup à celle de son employé le plus modeste, originaire de la même région que lui.* ».

Ce qui différencie la prononciation n'est donc pas l'origine sociale du locuteur, mais sa région d'origine.

La prononciation d'une consonne finale peut permettre, par exemple, de déterminer l'origine géographique d'un Français.

Le **t** final de *vingt* est prononcé [vɛ̃t] majoritairement dans le nord et le nord-est de la France²⁷. Or, il est généralement enseigné sans la prononciation du **t** final, c'est-à-dire [vɛ̃]. Le dictionnaire Larousse précise même : « *le t final ne se prononce qu'en liaison, devant une voyelle ou un h muet : vingt[t]espèces, vingt[t]heures, le vingt[t]août, ainsi que dans les nombres de vingt-deux à vingt-neuf. Il ne se prononce pas devant une consonne (vingt moutons, vingt mille) ou un h aspiré (vingt hiboux).* »

Il en va de même pour le **s** final de *moins* qui n'est prononcé essentiellement [mwɛ̃s] que dans le sud-ouest et le sud-est de la France, mais aussi dans certains départements d'outre-mer comme la Martinique.

Ayant vécu une grande partie de ma vie en Martinique et dans le nord de la France, ces deux particularités sont devenues naturelles chez moi, bien que je tente de les effacer en cours de langue. Cependant je reste persuadé que, culturellement parlant, mais aussi afin de comprendre la géographie linguistique de la France, qu'il est important de faire remarquer aux apprenants ce type de particularité de la langue française afin d'en avoir conscience et de comprendre un locuteur quelle que soit sa région d'origine.

²⁵ CHAKER S., *Géographie linguistique*, Encyclopédie berbère, 20 | 1998, 3059-3061.

²⁶ WALTER Henriette, *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, 1988, p155 - 156

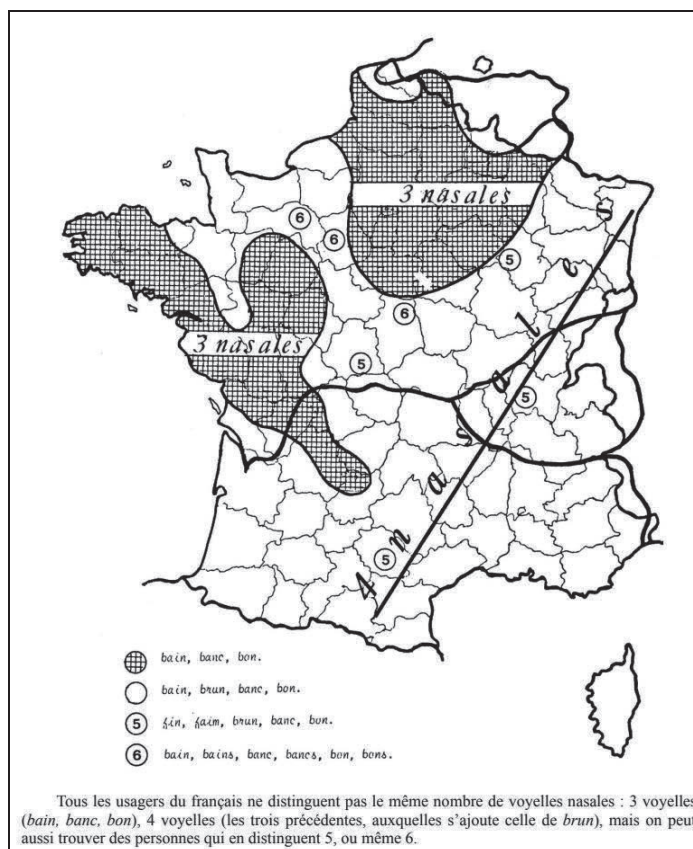
²⁷ AVANZI Mathieu, *Vingt et moins*, 31 août 2016 dans francaisdenosregions.com

2- Le cas des voyelles nasales

En français, il existe 4 voyelles nasales qui sont *un*[œ̃], *an* [ɑ̃], *in* [ɛ̃] et *on* [ɔ̃]. Lorsque les enfants apprennent le français à l'école, cette différenciation est bien entendue présente, cependant dans les faits tous les Français ne perçoivent pas les voyelles nasales de la même façon²⁸.

De manière générale, les voyelles nasales [ɛ̃] et [œ̃] sont de plus en plus confondues sur le territoire français. Ainsi le même mot *parfum* peut, d'une région à l'autre se prononcer [parfœ̃] ou [parfɛ̃], et *lundi* se peut ainsi se prononcer [lœ̃di] ou [lɛ̃di]. Pour un même mot, la compréhension ne sera pas trop impactée. Cependant, pour le cas des mots différents, sans un contexte clair, la confusion peut avoir lieu. On peut citer par exemple : *brin* et *brun*, *empreint* et *emprunt*, *imparfait* et *un parfait*.

La carte qui suit²⁹ présente la répartition sur le territoire français du nombre de voyelles nasales distinguées par les usagers. Selon les régions, qui plus est au sein d'un même groupe linguistique, 3, 4 voire 5 ou 6 voyelles nasales sont distinguées. La norme étant tout de même 3 et 4 voyelles nasales.



²⁸ WALTER Henriette, *Rien de ce qui est phonique n'est étranger à la phonologie*, Vth International Phonology Meeting, Wiener Linguistische Gazette, Discussion Papers, Université de Vienne (Autriche), 1984, p. 276-280

²⁹ WALTER Henriette, *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, 1988, p.177

On peut donc se poser la question de la pertinence d'enseigner la distinction des 4 voyelles nasales en cours de FLE alors que seulement 3 sont en général distinguées à Paris. En effet l'enseignant lui-même, du fait de sa région, ne les distingue pas toujours. Cependant, je ne mets pas en doute la nécessité d'enseigner cette distinction afin de parler et maîtriser un français scolaire. Je pense néanmoins qu'il est vraiment utile de présenter aux apprenants étrangers la spécificité de la géographie linguistique, et l'évolution de la prononciation du français. Lorsqu'ils seront amenés à communiquer avec des Français aux origines variées, à voyager en France, écouter des médias variés, les apprenants seront forcément confrontés aux subtilités de la prononciation du français. De plus, cela amènerait davantage de clarté lors des différentes situations d'expression mais aussi de compréhension de la langue, que ce soit dans un cadre scolaire, professionnel ou du quotidien.

Bien que je ne le développe pas dans cet article, car l'exemple des voyelles nasales est déjà suffisant explicite, on retrouve aussi la même problématique pour les voyelles orales [o] (*paume*) et [ɔ] (*pomme*), mais aussi [a] (*patte*) et [ɑ] (*pâte*). Pour ces cas, la confusion des sons ne nuit pas à la bonne compréhension contrairement aux voyelles nasales [ɛ̃] et [œ̃], néanmoins la distinction n'est pas toujours faite par les locuteurs de français natifs.

3- Le vocabulaire régional

Pour finir, je vais traiter de mots du français scolaire, présents dans les différents manuels de FLE, mais qui peuvent avoir une signification différente selon les régions de France ou de la francophonie.

Prenons les termes liés aux différents repas de la journée : *petit déjeuner*, *déjeuner*, *dîner* et *souper*.

Tels qu'ils le sont appris, le *petit déjeuner* représente le premier repas du matin, le *déjeuner*, celui du midi, le *dîner*, celui du soir et le *souper* est un terme plutôt ancien qui peut indiquer aussi le repas du soir voire un repas léger plus tard dans la nuit³⁰.

Cependant, ce n'est pas une généralité propre à toutes les régions françaises et de la francophonie.

Dans la pointe nord, l'est et le sud de la France mais aussi en Suisse, en Belgique, à Haïti et dans l'Amérique du Nord francophone, les trois principaux repas de la journée sont nommés par les termes *déjeuner* « repas du matin », *dîner* « repas du midi » et *souper* « repas du soir ». L'usage de *petit déjeuner* « repas du matin », *déjeuner* « repas du midi » et *dîner* « repas du soir », se fait plutôt dans le reste de la France, dont Paris, mais aussi en Martinique et en Guadeloupe³¹.

Des expressions qui ont donc l'air génériques et communes à tous les francophones, peuvent donc cacher des subtilités selon les régions.

Proposer « On dîne ensemble demain ? » dans l'est de la France et à Paris, n'aura pas la même signification.

Sachant que l'usage de certains mots n'est pas le même partout en France et au sein de la francophonie, je pense qu'il est intéressant de sensibiliser les apprenants de FLE aux différents usages d'un même mot en France mais aussi dans la francophonie. Il va de soi qu'expliquer les différentes significations de tous les mots selon les régions est contre-productif et que cet exercice ne devrait se faire que quand le contexte le permet.

³⁰ Deuxième définition du Dictionnaire Larousse : « Prendre un repas ou une collation dans la nuit, après le spectacle, une soirée, etc. »

³¹ THIBAUT André, *Le midi, vous déjeunez ou vous dînez ?*, 2018 dans francaisdenosregions.com

Conclusion

Territoire à l'origine composé de plusieurs familles linguistiques, la France a progressivement entamé, dès le 16^{ème} siècle, une démarche d'unicité de la langue. On peut citer par exemple l'ordonnance Villers-Cotterêts, la création de l'Académie française, la politique linguistique de la Révolution française et finalement, la présence dans la constitution de 1958 de l'article 2 : "La langue de la République est le français". Ce processus a permis de réduire l'importance des langues régionales au profit d'une seule langue compréhensible par tous. Cependant, cela n'a pas fait disparaître les patois, et depuis la fin du 20^{ème} siècle, on a pu observer un regain de l'apprentissage de ces langues régionales, patrimoine important de la culture française. Leur reconnaissance, au niveau national, mais aussi à l'échelle européenne avec la « Charte européenne des langues régionales ou minoritaire » en permet la préservation. Même s'il reste encore un grand travail à accomplir, on ne peut que reconnaître les efforts des politiques sur l'enseignement de ces langues durant les 30 dernières années. Leur apprentissage s'intégrant parfois dans le cursus scolaire de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. Ainsi, il existe aujourd'hui environ 75 langues régionales dans la République Française. Si l'on observe à un niveau plus large, c'est-à-dire de la francophonie, on se rend facilement compte de la grande richesse du Français. Cela peut s'illustrer par la subsistance de mots et d'expressions qui sont devenus d'usage dans les variétés du français comme en Belgique et en Suisse (*Septante, Octante, Nonante*), ou par une évolution différente de la langue, comme le français du Québec. Le créole français est un cas particulier que je ne traite pas ici. En s'arrêtant à la situation de la France, on remarque que malgré une base commune linguistique enseignée à l'école, de nombreuses différences de prononciation (ex : confusion de voyelles nasales) et de vocabulaire (ex : variation du sens d'un même mot) existent selon les régions. Les langues régionales influent donc sur la langue française. La géographie linguistique permet de mettre en évidence ces variations linguistiques. Je pense donc que sur le plan culturel, ne pas aborder cette diversité au sein de la langue, serait occulter un pan important de la culture française et de la francophonie. C'est pourquoi, à mon niveau, j'intègre lors de mes cours portés sur la culture, la présentation des langues régionales et des variétés du français, voire l'initiation du Créole français. En cours de FLE, qui plus est pour des élèves débutants, il est évidemment nécessaire de sensibiliser à la différenciation des différents phonèmes. Cependant, je pense que mettre en exergue l'existence de confusions de certains phonèmes chez les Français reste pertinent. Il en va de même pour les mots pouvant avoir des significations différentes selon les régions. Connaître ces spécificités ainsi que les évolutions récentes de la langue peut permettre d'améliorer les capacités de compréhension et de communication en situation réelle, que ce soit en France, dans l'outre-mer français ou dans un pays de la francophonie.

Conclusion (English)

Originally a territory composed of several linguistic families, France gradually began, from the 16th century, a process of language unity.

One can quote for example the Villers-Cotterêts ordinance, the creation of the French Academy, the linguistic policy of the French Revolution, and finally the entry in the Constitution of 1958 of the article 2: "The language of the Republic is the French". This process reduced the importance of regional languages in favor of a single language understandable by everyone. However, this did not make patois disappear, and since the end of the 20th century, there has been a revival of the learning of regional languages, an important heritage of French culture.

The recognition of regional languages, in the country, but also from Europe, with the "European Charter for Regional or Minority Languages" allows the preservation of these languages.

Even if there is still a lot of work to be done, we can recognize the efforts of the various policies, over the past 30 years, to facilitate the learning of these languages.

Teaching is sometimes even integrated into the school curriculum.

Thus, today there are approximately 75 regional languages in the French Republic.

If we look at the broader level, the Francophonie, we easily realize the great richness of French.

This can be illustrated by the survival of words and expressions that have become customary in varieties of French such as in Belgium and Switzerland ("Septante" instead of "soixante-dix" 70, "Octante" instead of "quatre-vingts" 80, "Nonante" instead of "quatre-vingt-dix" 90), or by a different evolution of the language, as is the case for Quebec French. French Creole is a special case that I will not deal with here.

By focusing on France, we see that even if a common linguistic base taught in all schools, many differences in pronunciation (e.g. confusion of nasal vowels) and vocabulary (e.g. variation in meaning of the same mot) exist depending on the region. Regional languages influence the French language. With the help of dialectology, it is possible to highlight these linguistic variations.

So, I think that on the cultural level, we must not hide this linguistic diversity and it is necessary to talk about it. It is a very important part of French culture and of the Francophonie.

This is why, at my level, I integrate during my classes which talk about culture, the presentation of regional languages and varieties of French, even the initiation of French Creole.

In FLE classes, and especially for beginners, it is obviously necessary to make learners aware of the differentiation of phonemes.

However, I think that talking about the confusion of certain phonemes among the French is relevant. The same goes for words that can have different meanings depending on the region. Knowing these specificities and the recent evolution of French language can improve comprehension and communication skills in real situations, whether in France, in Overseas France or in French-speaking countries.

Bibliographie

Livres

- PERROT Marie-Clémence, *La politique linguistique pendant la Révolution française*, Presse de Sciences po, septembre 1997, Mots n°52
- WALTER Henriette, *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, 1988
- WALTER Henriette, *Les langues régionales face au français*, dans *Modèles linguistiques*, 66 | 2012, p.13-15
- CHAKER S., *Géographie linguistique*, Encyclopédie berbère, 20 | 1998, 3059-3061.
- PIERRE R. Léon, *Prononciation du français standard*, Didier, 1978

Textes de loi, rapport

- Ordonnance du 25 août 1539 sur le fait de la justice (ordonnance de Villers-Cotterêts)* art. 111
- Abbé Grégoire, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française*, 1794, [En ligne] <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/gregoire-rapport.htm>
- Article 2 de la Constitution de 1958*, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006095820>
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* - Strasbourg, 1992
- INSEE, *Enquête Famille associée au recensement de 1999*, 1999
- COURTEAU Roland, *Question écrite n° 19227*, Journal Officiel du Sénat, 30 juin 2011, p. 1687
- EUZET Christophe, KERLOGOT Yannick, *L'enseignement des langues régionales – Etat des lieux et perspectives après la décision du conseil constitutionnel du 21 mai 2021*, 2021, [En ligne] <https://www.vie-publique.fr/rapport/280845-lenseignement-des-langues-regionales-decision-conseil-constit-21052021>
- HERAN François, FILHON Alexandra, DEPREZ Christine, *La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle*, Population et sociétés, bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques numéro 376, 2002
- CARON Rémi « *Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne* », 2013, [En ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Redefinir-une-politique-publique-en-faveur-des-langues-regionales-et-de-la-pluralite-linguistique-interne>
- Décret no 2009-796 du 23 juin 2009 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions*, Journal officiel de la République française, 25 juin 2009
- GIRARD Véronique, GROSU Aurélie, *La langue française dans le monde*, KHALED Nivine(dir.) Organisation internationale de la Francophonie, Synthèse 2022, Gallimard
- CERQUIGLINI Bernard, *Rapport de 1999 sur les langues de France*, 1999, [En ligne] <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000719.pdf>
- ¹ WALTER Henriette, *Rien de ce qui est phonique n'est étranger à la phonologie*, Vth International Phonology Meeting, Wiener Linguistische Gazette, Université de Vienne, 1984

Ressources internet

- BILLIERES Michel, *Les voyelles en français*, support de cours, 2014, [En ligne] <https://www.verbotonale-phonetique.com/voyelles-francais/>
- L'Encyclopédie Canadienne*, [En ligne] www.thecanadianencyclopedia.ca
- Français de nos régions*, [En ligne] <https://francaisdenosregions.com/>
- LECLERC Jacques, *L'aménagement linguistique dans le monde*, [En ligne] www.axl.cefan.ulaval.ca
- Académie française*, [En ligne] www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions